



Paris, le 7 janvier 2021

NOTATIONS 2021 : LA FGAAC-CFDT DÉFEND LE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE DE TOUS LES CONDUCTEURS

UN EXERCICE DE NOTATIONS TRÈS PARTICULIER

Les premières réunions concernant le nouvel exercice de notations 2021/2022 auront lieu comme chaque année au mois de janvier.

Cette année, cet exercice sera très particulier. En raison tout d'abord de la crise sanitaire, mais également du fait qu'il s'agira du premier exercice de notations directement impacté par la fermeture des recrutements au Statut intervenue le 1er janvier 2020.

La CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT ont déposé cette semaine une demande d'audience nationale adressée au DRH du Groupe Public SNCF afin de pouvoir aborder plusieurs points directement en lien avec l'exercice de notations 2021/2022.

FOCUS sur les principales revendications portées par la FGAAC-CFDT dans le cadre de sa demande d'audience

ARRÊT DES RECRUTEMENTS AU STATUT : LA DIRECTION DOIT METTRE EN ŒUVRE LES ENGAGEMENTS QU'ELLE A PRIS

La loi « Pour un Nouveau Pacte Ferroviaire » a entériné l'arrêt des recrutements au Statut à partir du 1er janvier 2020. Cette décision des pouvoirs publics impose à la Direction de mettre en œuvre des mécanismes permettant de respecter un principe d'équité salariale entre les différents cheminots quel que soit la nature de leur contrat de travail.

La CFDT a obtenu le 26 juin 2018 des engagements forts sur ce point. Ceux-ci ont été consignés par la Direction dans la réponse adressée au courrier de la CFDT Cheminots :

« L'équité de traitement pour les salariés entre le futur cadre contractuel et le cadre statutaire doit être strictement garantie. C'est dans cet esprit que nous veillerons à ce que les cheminots au

statut ne soient pas pénalisés, notamment en matière de déroulement de carrière, en raison des incidences de la fermeture de l'accès au statut à compter du 1er janvier 2020 ».

La Direction de l'entreprise se doit de respecter ses engagements. Les conséquences mécaniques de l'arrêt des recrutements au Statut doivent être compensées dès cette année afin de garantir un déroulement de carrière juste et à minima identique aux conducteurs relevant du Cadre Permanent.

Cet objectif nécessitera la mise en place de dispositifs spécifiques permettant de compenser notamment l'affaiblissement des contingents statutaires et de maintenir l'avancement en niveau et en position.

LA DIRECTION DOIT ENVOYER UN SIGNAL POSITIF AUX CONDUCTEURS DANS LE CADRE DE CET EXERCICE DE NOTATIONS

Le rendez-vous annuel des notations est très attendu par les conducteurs de train car il constitue la seule opportunité de redistribuer le fruit des efforts fournis au cours de l'année écoulée. C'est aussi l'occasion pour l'entreprise de présenter sa politique en matière de déroulement de carrière des agents et les moyens qu'elle souhaite y consacrer.

Les négociations salariales 2020 n'ont pas permis de récompenser les conducteurs à la hauteur de leur niveau d'engagement. Engagement particulièrement remarquable dans le contexte inédit d'une crise sanitaire dans laquelle les conducteurs et plus largement l'ensemble des cheminots démontrent chaque jour leur professionnalisme en faveur du service public ferroviaire.



NOTATIONS 2021

LA FGAAC-CFDT DÉFEND LE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE DE TOUS LES CONDUCTEURS

LA DIRECTION DOIT ENVOYER UN SIGNAL POSITIF AUX CONDUCTEURS DANS LE CADRE DE CET EXERCICE DE NOTATIONS

Cet exercice de notations doit donc se traduire par un signal positif adressé aux conducteurs permettant de s'engager dans une dynamique ayant à cœur de démontrer que l'entreprise s'emploie à gommer certaines inégalités.

- ✓ La FGAAC-CFDT revendique à ce titre une hausse significative des contingents en niveaux TA-1 sur TA-2 et TB-2 sur TB-3.
- ✓ La FGAAC-CFDT revendique également que les conducteurs ayant un délai d'ancienneté supérieure à 4 ans sur une PR puissent bénéficier d'une promotion.
- ✓ La FGAAC-CFDT revendique également une mesure spécifique PR-14 sur 15 et un volume supplémentaire de PR-20 Hors-Compte permettant à davantage de conducteurs d'accéder à la PR-20.
- ✓ La FGAAC-CFDT réitéra également lors de cet exercice de notations sa revendication d'un déblocage de la grille TA et TB.

LES CONDUCTEURS CONTRACTUELS DOIVENT POUVOIR BÉNÉFICIER DE MESURES SIMILAIRES

Ces signaux doivent bien évidemment concerner l'intégralité des ADC et les conducteurs contractuels ne doivent en aucun cas être oubliés lors de cet exercice de notations. Ils doivent bénéficier de mesures identiques aux ADC relevant du Cadre Permanent. Ce n'est pas le cas partout, et le bilan est très hétérogène en fonction des entités et des régions.

L'enveloppe prévue pour le déroulement de carrière des contractuels conduit de plus à un

dispositif beaucoup trop rigide qui ne permet pas de prendre en compte et d'anticiper certains cas de figure. La FGAAC-CFDT demande que certains moments de la carrière des agents contractuels soient davantage normés afin de ne pas opérer un décrochage par rapport aux agents du Cadre Permanent.

La FGAAC-CFDT revendique notamment dans ce cadre que les conducteurs contractuels bénéficient de la même progression salariale que leurs collègues statutaires lors du passage de TA-1 à TA-2, TB-1 à TB-2 et TB-2 sur TB-3.

LA FGAAC-CFDT DÉFENDRA AVEC OPINIÂTRETÉ LE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE DES CONDUCTEURS DE TRAIN LORS DE CE NOUVEL EXERCICE DE NOTATIONS, ET CELA QU'ILS SOIENT STATUTAIRES OU CONTRACTUELS !



5, rue Pleyel
93200 ST DENIS



01/76/58/12/21



www.fgaac-cfdt.fr



fgaac-cfdt@fgaac.org



FGAAC-CFDT Officiel



FGAAC-CFDT

